



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 3 juin 2024 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

- 2024-113**
- 1. MOT DE BIENVENUE**
M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens.
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.
- 2024-114**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2024 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question n'a été soulevée.
- 5. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**
- 2024-115**
- 5.1. FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2023**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QU'il est pris note des faits saillants du rapport financier 2023.
- 5.2. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ HORIZON**
Le point est reporté à une réunion subséquente.
- 2024-116**
- 5.3. PRÉCISION CONTRIBUTION CAMPAGNE DE FINANCEMENT CLUB DE GOLF – RÉSOLUTION # 2024-105**
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
- QUE le montant annoncé dans la résolution #2024-105 sera puisé dans les surplus accumulés non affectés.
- 5.4 INSCRIPTION AU CONGRÈS FQM**
Aucun membre du conseil ne participera au congrès de la FQM en 2024.
- 5.5 RAPPEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE**
Monsieur le maire informe la population que, lorsque la municipalité émet un permis de colporteur, ce n'est pas un mandat que la municipalité lui donne.



N° de résolution
ou annotation

2024-118

5.6 CONFIRMATION D'EMPLOI – JOURNALIER SAISONNIER TRAVAUX PUBLICS ET AIDE-JARDINIER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'emploi de M. Marco Pellerin soit confirmé à titre de journalier saisonnier aux travaux publics et aide-jardinier. L'employé sera soumis à la section des employés saisonniers de la Politique salariale en vigueur.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Monsieur le conseiller Richard Côté lance un message de prévention à propos du Chapitre 12 – Feu de plaisance du règlement #2020-003 concernant la prévention des incendies.

7. TRANSPORT

7.1. APPEL D'OFFRES – ENROBÉ BITUMINEUX

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Madame Alexandra Dupont, à procéder à un appel d'offres public pour des travaux d'enrobé bitumineux.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. MODIFICATION RÉSOLUTION #2024-055 – MODIFICATION TARIFICATION HOCKEY MINEUR L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Les Alliés Montmagny-L'Islet se doit d'engager une personne supplémentaire afin de gérer les activités de la ligue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit trouver des moyens de financer cette dépense supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris la décision de demander un montant de 20\$ supplémentaire par inscription pour financer une partie de cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité modifie la tarification adoptée dans la résolution #2024-055 pour le hockey mineur pour la saison 2024, afin de l'augmenter de 20\$ par inscription.

11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

11.1. RAPPORT SUR LES PERMIS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le rapport sur l'émission des permis suivants, pour la période de mai 2024, soit par la présente accepté :

2024-120



N° de résolution
ou annotation

Alexandre Leblanc	51, Foyer Nord
Ann-Pier Vaillancourt	391, rue de l'Église
Nathalie Beaumont	396, route Elgin Sud
Charlène Pelletier-Cossette	74, rue St-Pierre
Gilberte Pelletier	37, rue Alexandre
Dominique Dumas	97-103 Principale
Line Blanchet	43, route de la Plage-du-Sault
Francine Nadeau	110, rue des Érables
Joé Dubé	6, rue Anctil
Conrad Bélanger	190, route Elgin Sud
Clermont Gagnon	80, rue St-Michel
Nicole Pelletier	300, rue Principale
Meggy Lizotte	137, rue du Parc
Gaétan Anctil	1739, rang Double
Sébastien Pelletier	56-58 Principale
Martin Leblanc	263, rang des Gagnon
Huguette Bernier	753, Elgin Sud
Steven Chouinard	151, rue de l'Église
Marie-Claude Lavoie	328, rue Principale
Rémi Morin	338, rue de l'Église
Domaine de Laclerc-Peltrie	111, Elgin Sud
Marc-André Berlinguette	236 rang des Pelletier
Pascale Bourgault/Jérôme St-Amant	255, rue des Érables
Alain Lebel	214, route Elgin Sud

2024-121

11.2. DEMANDE D'APPUI – PROJET LES ESCAPADES

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des Arrêts Gourmands de la Région de L'Islet (RAGRI) a lancé en 2023 le projet Les Escapades, une offre d'expériences agrotouristiques et culturelles sur le territoire de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU'après une année d'existence seulement le projet compte déjà de nombreuses réussites, dont l'obtention du Prix de la meilleure stratégie pour le développement du tourisme créatif, dans la catégorie destination rurale, lors de la onzième édition des Trophées du tourisme créatif;

CONSIDÉRANT QUE le projet des Escapades contribue directement à la vitalité économique de notre milieu par son offre d'activités touristiques innovantes et créatives;

CONSIDÉRANT QUE le RAGRI travaille à réunir les sommes nécessaires pour bonifier l'initiative dans la prochaine année et ainsi assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE le RAGRI souhaite déposer une demande d'aide financière au Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile appui formellement le Regroupement des Arrêts Gourmands de la Région de L'Islet dans le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité visant la bonification de leur projet Les Escapades et la consolidation de leur offre à Saint-Pamphile.



N° de résolution
ou annotation

2024-123

11.3. VENTE DE TERRAIN – VÉRONIQUE DESJARDINS NICOLAS CARON

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de St-Pamphile accepte de vendre un terrain de la réserve foncière étant le lot 5 867 814 à Mme Véronique Desjardins et M. Nicolas Caron aux conditions suivantes :

- Payer pour le terrain concerné un montant de 7 269.00\$. Le coût du fond de terre inclus dans ce prix de vente représente un montant de 1 635.92\$. Le coût des services est de 5 633.08\$ plus taxes.
- L'acquéreur s'engage à ériger une résidence neuve sur le terrain acquis dans un délai d'une année après la signature de l'acte de vente ou à rétrocéder sur simple demande de la Ville ledit terrain pour le même prix que la présente transaction et en assumant le coût des différentes transactions.
- L'acheteur prend le terrain tel que vu.
- Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

11.4. DEMANDE DE DÉMOLITION – 80, RUE DU FOYER NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte la recommandation du comité de démolition, qui est la suivante :

CONSIDERANT QUE la bâtisse ne fait pas partie du projet d'agrandissement des promoteurs;

CONSIDERANT QUE la demande satisfait aux critères applicables du Règlement sur la démolition d'immeubles patrimoniaux #2023-004;

Il est résolu et adopté à l'unanimité;

D'ACCORDER AVEC CONDITION le certificat de démolition pour l'immeuble situé au 80, rue du Foyer Nord à Saint-Pamphile. Cette condition exige que si le projet d'agrandissement n'a pas lieu, la bâtisse ne soit pas démolie.

12. FINANCES

12.1. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'avril 2024 au montant de 173 930.45\$ et les achats figurants sur la carte VISA pour le mois d'avril 2024 au montant de 3 418.80\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière



N° de résolution
2024-125

2024-126

2024-127

2024-128

13. CORRESPONDANCES

13.1. INVITATION – TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

Le conseil municipal ne participera pas à cet événement.

13.2. INVITATION – TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe au tournoi des camionneurs en réservant un *Foursome* incluant 4 droits de jeu et 4 soupers, au coût de 450\$, plus deux voitures au coût de 36\$ chaque.

13.3. DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité offre un montant de 100\$ d'articles promotionnels.

13.4. DEMANDE DE COMMANDITE – BRUNCH-BÉNÉFICE DE LA FABRIQUE DE SAINT-PAMPHILE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité participe au brunch-bénéfice de la Fabrique de Saint-Pamphile en achetant 2 cartes au coût de 25\$ chaque.

14. TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Chacun des élus communique de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

15. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE AU 17 JUIN 2024 À 18 H 30

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente assemblée soit ajournée au lundi 17 juin 2024 à 18 h 30.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, directrice générale